

## DECISION DU PRESIDENT. CA 033-2019

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.**

### Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Direction de l'International

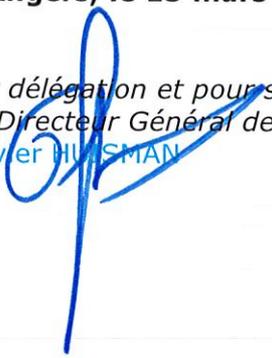
**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver l'adh sion   l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 13 mars 2019**

*Par d l gation et pour signature,*  
*Le Directeur G n ral des Services*  
Oliver HILSMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **20 mars 2019**

<i>Date de validation par le conseil de gestion</i> : Cliquez ici pour taper du texte.		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction</i> : <b>Direction de l'international</b>	
<i>Date de validation par la DAF</i> : Cliquez ici pour taper du texte.		<i>Nom de la structure</i> : Cliquez ici pour taper du texte.	
<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Centre financier</b>	<b>Observations</b>
Adhésion AUF (Agence Universitaire de la Francophonie)	4000 €	900300	Cotisation annuelle 2019

**AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

Rectorat et Siège  
 BP 49714 - Csp du Musée - Montréal, (Québec) H3T 2A5 - Canada  
 Tél : +1 514 343 66 30 - Tcx : +1 514 343 2107  
 Courriel : rectorat@auf.org - Site : <http://www.auf.org>

*Le Président*

Montréal, le 19 février 2019

Objet : Appel à cotisation pour l'année 2019 – facture 203C19

Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) du 30 novembre 2018, sur avis du Conseil associatif, a décidé de maintenir le barème de cotisation de ses membres pour l'année 2019 aux mêmes montants que pour 2018.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'appel à cotisation pour 2019.

En vous remerciant de la constante confiance que vous témoignez à l'AUF, je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Monsieur MARTINA Daniel  
 Président  
 Université d'Angers  
 Angers, France



Sorin Mihai Cîmpeanu



# FACTURE

Règlement sur réception svp

**Université d'Angers**  
40, rue de Rennes – B.P. 73532  
49035  
Angers  
France

Numéro de membre : CGRM203 - T

Date d'émission : 19 février 2019

Numéro de facture : 203C19

<b>Cotisation annuelle pour l'année civile 2019 – en tant que membre Titulaire</b>	<b>4000 €</b>
<i>Références statutaires sur les obligations des membres, voir article 3.1 des statuts de l'AUF.</i>	
<b>Facture libellée en Euros</b>	<b>TOTAL 4000 €</b>
<b>Important : toujours indiquer le numéro de facture avec votre paiement - 203C19</b>	

<b>MODALITÉS DE PAIEMENT</b>		
Vers les services centraux	Vers le bureau régional	Vers l'implantation
<b>Coordonnées bancaires si paiement par virement électronique</b>		
SG PARIS SAINT MICHEL (03050) 10 RUE THENARD 75005 PARIS FRANCE EUR: 30003 03050 00050054146 58 IBAN: FR76 3000 3030 5000 0500 5414 658 BIC: SOGEFRPP	Banque HSBC 103 Ave. Champs Élysées Paris, France EUR : 30056 00264 02643700370 05 IBAN : FR76 3005 6002 6402 6437 0037 005 BIC : CCFRFRPP	NON APPLICABLE
<b>Coordonnées postales si paiement par chèque bancaire</b>		
En euros AUF B.P. 49714 Csp du Musée Montréal (Québec) Canada H3T 2A5	Bureau Europe de l'Ouest 4, place de la Sorbonne 75005 Paris France	NON APPLICABLE
Bons UNESCO acceptés		